



asbl **C.P.E.C.N.**

Centre Permanent d'Education
à la Conservation de la Nature

Arboretum et Parc Historique
de Mariemont
29, rue du Parc
7170 - La Hestre

Tél 064/23.80.10

secretariat@crie-mariemont.be

www.crie-mariemont.be

Règlement du Concours de Sapins de Noël Récup' Organisé par le CRIE de Mariemont

1. Objet du concours

Le concours vise à encourager la **créativité** et la sensibilisation à la **récupération** et au réemploi à travers la création de sapins de Noël originaux, fabriqués à partir de matériaux de récupération ou naturels non achetés neufs.

2. Participant·es

Le concours est ouvert à toutes et tous, dans deux catégories :

- **Familles** : toute famille ou groupe informel souhaitant créer un sapin ensemble.
- **Écoles** : classes, groupes d'élèves ou projets collectifs scolaires (maternelle et primaire).

3. Types de sapin

Les participant·es choisissent de réaliser un **sapin d'intérieur** (exposé dans le hall du CRIE) ou un **sapin d'extérieur** (exposé dans la cour ou le jardin).

4. Matériaux autorisés

Les sapins doivent être réalisés à partir :

- de **matériaux de récupération**,
- d'**éléments naturels ou détournés**.

Exemples : bois, palettes, cartons, tissus, métal, bocaux, végétaux, objets anciens...

Les décorations commerciales ou neuves sont à éviter.

5. Taille et sécurité

Les sapins doivent être **stables, sécurisés** et autoportants. Les matériaux dangereux, pointus ou susceptibles de blesser le public ne sont pas autorisés. Hauteur maximale : **1,80 m**.

6. Dépôt et exposition

- Les sapins doivent être **déposés au CRIE** du mercredi 10 après-midi au jeudi 11 décembre, 17h.

- Chaque sapin sera **étiqueté** avec : le nom du participant, la catégorie et éventuellement le titre de l'œuvre.
- Les sapins seront **exposés** pendant le **Marché de Noël du CRIE**, du 13 au 21 décembre 2025.

7. Vote et sélection

- Les **visiteurs et visiteuses** du Marché de Noël **voteront** pour leurs **créations préférées** dans chaque catégorie.
- Les votes détermineront les **lauréat·es du concours**.

8. Prix à gagner

- **Catégorie Familles** : panier de Noël composé de décorations et d'articles locaux.
- **Catégorie Écoles** : matériel didactique et un lot de quatre animations gratuites au CRIE, selon le thème choisi par la classe.

9. Remise des prix

Les résultats seront annoncés le **20 décembre 2025**.

Les prix seront remis aux lauréat·es au CRIE ou via les contacts des écoles participantes.

Nous pourrions également remettre les prix en classe dès la rentrée.

Les annonces seront également publiées sur la page Facebook du CRIE.

10. Restitution des sapins

Les sapins pourront être récupérés par leurs créateur·ices à la fin de l'exposition.

Les sapins non réclamés pourront être valorisés, recyclés ou réutilisés par le CRIE.

11. Responsabilités

Le CRIE décline toute responsabilité en cas de détérioration, vol ou dommage aux œuvres pendant le transport, l'exposition ou le stockage.

Chaque participant·e est **responsable de la sécurité de son sapin**.

12. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'**acceptation** totale et sans réserve du présent **règlement**.

13. Gratuité

L'inscription au concours est **gratuite**. Aucune participation financière n'est demandée.

Pour toute information complémentaire : secretariat@crie-mariemont.be ou **064/23 80 10**.